



Agence internationale de l'énergie atomique

CIRCULAIRE D'INFORMATION

INF

INFCIRC/536

Juillet 1997

Distr. GENERALE

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

**COMMUNICATION DU 19 JUIN 1997 REÇUE DU
REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME-UNI
DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD AUPRES
DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE**

1. Le 19 juin 1997, le Directeur général a reçu du Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord une lettre en date du 19 juin 1997 faisant référence à l'Accord complémentaire révisé concernant la fourniture d'une assistance technique par l'Agence internationale de l'énergie atomique au Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au nom du Gouvernement de Hong Kong, conclu à Vienne le 4 février 1983.
2. A la demande de la mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le texte de la lettre est reproduit en annexe.

**TEXTE DE LA LETTRE EN DATE DU 19 JUIN 1997 ADRESSEE
AU DIRECTEUR GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT
DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD**

D'ordre du Ministre d'Etat de Sa Majesté britannique chargé des affaires étrangères et du Commonwealth, j'ai l'honneur de me référer à l'Accord complémentaire révisé concernant la fourniture d'une assistance technique par l'Agence internationale de l'énergie atomique au Gouvernement de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au nom du Gouvernement de Hong Kong, conclu à Vienne le 4 février 1983 (ci-après dénommé l'"Accord").

J'ai reçu pour instructions de vous informer qu'en vertu de la Déclaration conjointe du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Gouvernement de la République populaire de Chine sur la question de Hong Kong, signée à Beijing le 19 décembre 1984, le Royaume-Uni restituera Hong Kong à la République populaire de Chine le 1^{er} juillet 1997 et que le Gouvernement du Royaume-Uni assume la responsabilité internationale de Hong Kong jusqu'à cette date.

Je suis en outre chargé de vous faire savoir que compte tenu de ce qui précède l'Accord prendra fin le 1^{er} juillet 1997.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir enregistrer officiellement et porter à l'attention des autres Etats Membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique le texte de la présente note.